https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-29-juillet-2016-modifiant-larrete-du-15-juin-2016-relatif-aux-emoluments-remunerations-ou-indemnites-des-personnels-medicaux-pharmaceutiques-et-odontologiques-exercant-leurs-fonctions-a/
Arrêté du 29 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 15 juin 2016 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé
29/07/2016
Cet arrêté, entrant en vigueur le 1er juillet 2016, fixe les montants au 1er juillet 2016 et au 1er février 2017 de l’indemnité d'engagement de service public exclusif correspondant à un service normal hebdomadaire égal à six demi-journées des praticiens à temps partiel.